

Etablissements hospitaliers

91 personnes en réanimation

- 3 dans le Cher
- 17 en Eure-et-Loir
- 8 dans l'Indre
- 23 en Indre-et-Loire
- 8 en Loir-et-Cher
- 32 dans le Loiret

1 364 personnes de retour à domicile (1)

430 décès en établissement de santé (dont 106 résidents d'établissements médico-sociaux) (2)

- 66 dans le Cher
- 101 en Eure-et-Loir
- 69 dans l'Indre
- 65 en Indre-et-Loire
- 51 en Loir-et-Cher
- 78 dans le Loiret

5 456 cas confirmés issus des tests biologiques PCR

Les données sur le nombre de cas confirmés sont désormais disponibles au niveau régional

(1) Concerne les patients ayant été hospitalisés pour Covid-19 et de retour à domicile en raison de l'amélioration de leur état de santé.

(2) Les chiffres des personnes décédées sont cumulatifs depuis le début de l'épidémie
NB : Les chiffres mentionnés peuvent évoluer à la baisse, les établissements pouvant effectuer des corrections a posteriori (cas Covid infirmé).

Etablissements médico-sociaux

337 établissements médico-sociaux ayant effectué un signalement

2 584 résidents malades

- 1 392 confirmés Covid-19
- 1 192 cas possibles

349 résidents décédés dans leur établissement d'accueil (2)

- 73 dans le Cher
- 87 en Eure-et-Loir
- 70 dans l'Indre
- 38 en Indre-et-Loire
- 37 en Loir-et-Cher
- 44 dans le Loiret

En cas de symptômes (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires), contacter en priorité votre médecin traitant et le Samu Centre 15 si votre état s'aggrave.

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

**information
STRATÉGIE DE
DÉCONFINEMENT**

A PARTIR DU 11 MAI

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement>

MESSAGES PRINCIPAUX

Coronavirus (COVID19)

Mon ordonnance est expirée



Pour éviter toute interruption de traitement :

- Les pharmacies peuvent délivrer les médicaments concernés jusqu'au 31 mai 2020
- Ils sont toujours remboursés par l'Assurance maladie dans les conditions habituelles



Nouvelle livraison



15 000 litres livrés dans près de
800 pharmacies pour les professionnels de santé

En collaboration avec l'URPS Pharmaciens, l'ARS a organisé l'ensemble de la chaîne, de la production du gel et son stockage à la livraison dans les officines.
Merci à l'ensemble des pharmaciens mobilisés sur nos territoires !

RESPECTONS-TOUS LES GESTES BARRIÈRES !



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre